

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUIN 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 2 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	Anne VOELTZEL	à	Paule BERGES
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise BISTUE
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Pierre ARTIGUET	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 32-190606-MED-

PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE 2019 DE LECTURE PUBLIQUE –
DEMANDES DE FINANCEMENTS

Mme MÉDARD expose :

Vu le schéma départemental de lecture publique,
Vu le réseau intercommunal de lecture publique,

Considérant les dispositifs du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques,

Le Service Intercommunal de Lecture Publique a structuré un programme d'action culturelle 2019, répondant aux objectifs fixés en la matière, concernant l'ensemble du réseau intercommunal de lecture publique :

- des rendez-vous nationaux annuels : nuit de la lecture (janvier), partir en livre (juillet), fête de la science (octobre),
- des animations événementielles annuelles : cycle polar (octobre), le mois du film documentaire (novembre), au fil des comptines,
- des actions d'éducation artistiques et culturelles, pour certaines en lien avec le spectacle vivant et le patrimoine, à destination du public scolaire, des familles et des seniors,
- un ensemble d'actions à destination des publics spécifiques : structures d'accueil petite enfance, centre hospitalier, structures d'accueil de personnes en situation de handicap.

Le budget correspondant est précisé ci-dessous. Une subvention sera sollicitée en conséquence auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques et de la DRAC Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du dispositif contrat – territoire – lecture.

DEPENSES :		RECETTES :	
Animation culturelle :	22.845,40 €	Département 64 :	14 147,70 €
Transport :	5 450,00 €	CCHB :	14 147,70 €

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2019.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le dépôt d'un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Le Président

Affiché le 17.06.19

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 13/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/06/2019